

Nous avons, je crois, gagné la reconnaissance de l'argument ...

Sadrudin Aga Khan (Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, 1965-77)

Extrait d'une déclaration faite par à la Troisième Commission de l'Assemblée Générale des Nations Unies, le 20 novembre 1967:¹

Je voudrais revenir un instant à la question de l'Afrique, et le commentaire que j'ai fait au début de ma déclaration lorsque j'ai mentionné la relation étroite entre le travail du Haut Commissaire et le développement. [...] la réinstallation agricole est la meilleure solution pour la situation qui prévaut en Afrique. Cela me conduit à deux observations qui, je crois, sont les plus importantes.

D'abord, l'interdépendance entre le problème des réfugiés et celui du développement, qui apparaît avec une particulière évidence au stade de la consolidation, laquelle n'est possible que dans le cadre du développement global des régions dans lesquelles les réfugiés se trouvent. Ceci est une réalité dont il faut tenir compte dès le départ. Cette approche intégrée des problèmes de réfugiés et de celui du développement, cette conjonction de l'aide multilatérale sous toutes ses formes, et éventuellement de l'aide bilatérale, permettent seules de réaliser une économie maxima des moyens à mettre en œuvre, d'éviter le double emploi et le gâchis.

La seconde constatation, [...] c'est qu'il faut assurer la soudure entre l'assistance du Haut Commissaire et le relais des programmes de développement que les autres instances des Nations Unies sont en mesure d'assurer. Car s'il ne devait pas y avoir de soudure, s'il ne devait pas y avoir de relais, certains gouvernements se trouveraient en face d'un nouveau problème d'urgence au moment où prendraient fin les programmes d'assistance du Haut Commissaire. Car celui-ci ne peut assumer une tâche qui n'est

pas la sienne et s'occuper de développement, après que les réfugiés aient été déjà en mesure de subvenir à leurs propres besoins. Le développement en effet relève d'autres instances et n'intéresse pas seulement les réfugiés, mais également la population autochtone des pays dans lesquels nous avons nos programmes.

Or, si ces derniers se terminaient avant que d'autres instances, nationales ou internationales, ne soient prêtes à prendre le relais de ces activités, alors nous risquerions de nous trouver devant une situation très grave, qui pourrait nécessiter de nouveau l'intervention du Haut Commissaire et entraîner de nouvelles dépenses. Il est essentiel donc de coordonner nos efforts ; il est essentiel que les agences de développement, les institutions spécialisées des Nations Unies accordent une priorité, appliquent une procédure d'urgence aux requêtes qui leur sont adressées par des pays et pour des régions dans lesquelles se trouvent des réfugiés.

Dans ce but, j'ai multiplié mes contacts et mes efforts avec tous les organes des Nations Unies chargés du développement. La compréhension que j'ai trouvée, le soutien qui m'a été accordé sont des plus encourageants. Nous avons, je crois, réussi à faire accepter l'argument selon lequel un plan de développement qui ignorerait la présence d'une masse très importante de réfugiés, se chiffrait parfois à des centaines de milliers de personnes venues s'ajouter à la population locale, un tel plan serait tout simplement voué à l'échec.

1. www.unhcr.fr/4ad2fb141d.html#_ga=1.110175750.2089172387.1459448042

